



## CONSEIL MUNICIPAL

### PROCES VERBAL SEANCE DU 09 novembre 2020

### 20 heures 00

Comme l'autorise le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-18, Madame le Maire, DOARÉ Caroline, propose aux membres du conseil municipal que la séance se déroule à huis clos au vu des mesures ministérielles sur la COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos. Madame le Maire soumet le huis clos au vote à main levée.

Le Conseil Municipal décide, par 12 voix pour et 0 contre, qu'il se réunit à huis clos pour des raisons sanitaires au vu des circulaires ministérielles.

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 02 novembre 2020, s'est réuni sous la présidence de Madame DOARÉ Caroline (Maire), le 09 novembre 2020 à 20h00 salle de conseil de la Mairie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 15 octobre 2020

#### Délibérations

Avis sur l'enquête publique ouverte par le syndicat de la Brenne

Bar - café associatif : aide financière AAP Sobriété Energétique - FDSR annule et remplace la délibération n° DE\_2020\_078

Bar - café associatif : convention VERTIGO

Travaux du réseau eaux pluviales rue du Vigneau

CDG 37 Médecine préventive

#### Décisions

2020-29

2020-30

2020-31

2020-32

#### Divers

Présents : Monsieur CHEVALIER Hugues, Monsieur DESLIS Corentin, Madame DOARÉ Caroline, Monsieur JANVIER Fabien, Madame GUILLON Tiphaine, Monsieur LAUGIS Frédéric, Madame LETOURMY Florence, Monsieur NAUDIN Arnaud, Monsieur PODEVIN Daniel, Madame VAULET Marie-Bélandre

Absents excusés : Madame BLANCHARD Marie, Monsieur GUILLON Claude, Monsieur LEDRU Emmanuel

Représentés par : Madame GUEPIN Sandrine par Madame GUILLON Tiphaine, Madame ROUILLON Fanny par Madame LETOURMY Florence

Secrétaire de Séance : Monsieur DESLIS Corentin.

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

-----  
Approbation du Procès-verbal du 15 octobre 2020

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 15 octobre 2020.

**DE\_2020\_085 : AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE OUVERTE PAR LE SYNDICAT DE LA BRENNE**

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Brenne a demandé l'ouverture d'une enquête publique concernant la demande de déclaration d'intérêt général (DIG) et l'autorisation de travaux au titre de la Loi sur l'Eau pour les travaux de restauration de cours d'eau et de zones humides du bassin versant de la Brenne au cours des prochaines années.

Le détail des travaux envisagés et des financements associés sont décrits dans les différents documents soumis à consultation.

Cette enquête a été ouverte du jeudi 8 octobre au mardi 10 novembre, et par l'article 11 de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique, il est proposé aux communes concernées par les travaux d'émettre un avis.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- EMET un avis favorable sur la demande de déclaration d'intérêt général et l'autorisation de travaux au titre de la loi sur l'Eau.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10/11/2020,  
de la réception le 10/11/2020 - Et de l'affichage le 10/11/2020  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20201109-DE\_2020\_085-DE

**DE\_2020\_086 : BAR-CAFE ASSOCIATIF : AIDES FINANCIERES AAP SOBRIETE ENERGETIQUE - FDSR**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret N° 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'Etat pour des projets d'investissements,

Vu l'arrêté du 05 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'Etat pour un projet d'investissement,

Vu la délibération du bureau du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire (SIEIL) n°2018-53, approuvant le règlement de l'appel à projets sobriété énergétique du SIEIL,

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire et l'adhésion à la compétence électricité de la commune de Monthodon,

Vu le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en bar-café associatif sis 2 rue du 8 Mai 1945,

Considérant que le SIEIL – Territoire d'énergie d'Indre-et-Loire a lancé un dispositif incitatif d'investissement pour la sobriété énergétique des bâtiments publics sous forme d'appel à projets pour les communes adhérentes à la compétence « électricité »,

Considérant que la commune de Monthodon souhaite procéder à la réhabilitation énergétique d'un bâtiment communal à destination d'un Bar Associatif,

Considérant que le montant de la subvention demandée auprès du SIEIL s'accorde dans la limite de 20 % restant à charge pour la commune, maître d'ouvrage, conformément au plan de financement détaillé ci-dessous,

Considérant que ce projet est éligible au Fond Départemental de Solidarité Rurale F.D.S.R. et susceptible de bénéficier des aides financières, se projette sur le plan de financement suivant :

Dépenses H.T.		Recettes	
Coût de l'Opération	213 963.20 €	Cout de l'Opération	213 963.20 €
Travaux	186 815.00 €	Aide AAP Sobriété Energétique	26 455.97 €
Etude Faisabilité	2 464.00 €	Subvention Pays Loire Touraine	85 585.28 €
Maitrise Œuvre	14 684.20 €	FDSR - socle	6 809.00 €
Missions Contrôle et SPS	10 000.00 €	Autofinancement - Emprunt	95 112.95 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1-Décide de la réhabilitation du bâtiment communal sis « 2 rue du 8 Mai 1945 ».

2-Décide de répondre à l'appel à projets « Sobriété Energétique » du SIEIL en vue de participer au financement des travaux de réhabilitation énergétique d'un bâtiment communal à destination d'un Bar Café Associatif.

3-S'engage à céder la prime CEE générée pour cette opération au Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

4-S'assure que l'opération ne fera pas l'objet d'une valorisation, des CEE, par un autre tiers.

5-Autorise le SIEIL à communiquer sur les projets retenus dans sa communication globale.

6-Sollicite une subvention au titre du Fond Départemental de Solidarité Rurale (F.D.S.R.).

7-Autorise le Maire à signer tout acte afférant à ces demandes.

8-La présente délibération remplace et annule la délibération n° DE\_2020\_078 du 15 octobre 2020.

Résultat du vote : Adopté

Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10/11/2020,  
de la réception le 10/11/2020 - Et de l'affichage le 10/11/2020  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20201109-DE\_2020\_086-DE

## **DE\_2020\_087 : BAR-CAFE ASSOCIATIF : CONVENTION VERTIGO**

Madame le Maire,

Dans le cadre du programme de réhabilitation du bar-café associatif situé "2 rue du 8 Mai 1945", VERTIGO présente une convention de partenariat de maîtrise de l'énergie avec la participation du SIEIL d'Indre-et-Loire pour les opérations donnant lieu à la délivrance de CEE (Certificats d'Economie d'Energie).

La convention de partenariat de maîtrise de l'énergie avec VERTIGO permet l'attribution d'une aide financière à l'investissement.

Sollicite l'avis du Conseil Municipal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise Madame le Maire à signer la convention ci-jointe.

Résultat du vote : Adopté  
Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0  
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10/11/2020,  
de la réception le 10/11/2020 - Et de l'affichage le 10/11/2020  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20201109-DE\_2020\_087-DE

#### **DE\_2020\_088 : TRAVAUX DU RESEAU EAUX PLUVIALES RUE DU VIGNEAU**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'une consultation d'entreprises a été effectuée pour les travaux des eaux pluviales rue du Vigneau et rue du Stade.

Deux entreprises ont répondu :

- L'entreprise HUMBERT pour un montant H.T. de 16 405.00 € soit un montant T.T.C. de 19 686.00 €,
- L'entreprise AKTP pour un montant H.T. de 17 466.00 € soit un montant T.T.C. de 20 959.20 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

1 / Autorise Madame le Maire à signer le devis des travaux d'eaux pluviales avec l'entreprise AKTP pour un montant H.T. de 17 466.00 € soit un montant T.T.C. de 20 959.20 €.

2 / Dit que des crédits sont inscrits au budget communal 2021.

Résultat du vote : Adopté  
Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0  
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 14/11/2020,  
de la réception le 14/11/2020 - Et de l'affichage le 14/11/2020  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20201109-DE\_2020\_088-DE

#### **DE\_2020\_089 : MEDECINE PREVENTIVE**

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985, modifié par les décrets 2008-339 du 14 avril 2008 et 2012-170 du 3 février 2012, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° DE\_2019\_017 du 28 février 2019 relative à la convention d'adhésion de la médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Considérant que la convention en cours prend fin au 31 décembre 2020,

Considérant la nécessité d'adhérer au service de médecine préventive,

Madame le Maire :

- DONNE lecture de la convention d'adhésion proposée par le Centre de Gestion.
- EXPOSE la durée de la convention qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prendra fin le 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Madame le Maire à signer la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont une copie est annexée.

Résultat du vote : Adopté  
Votants : 12 Pour : 12 Contre : 0  
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 10/11/2020,  
de la réception le 10/11/2020 - Et de l'affichage le 10/11/2020  
Préfecture de Tours - Contrôle de légalité – Réception  
N° 037-213701550-20201109-DE\_2020\_089-DE

## Décisions

N° 2020-29	Création d'un site internet pour la commune 1 572.00 €	IDÉO POINT COM Château-Renault (37110)
N° 2020-30	Achat de numéros de rues 945.24 €	AZ EQUIPEMENT Notre Dame d'Oé (37390)
N° 2020-31	Bâchage de la toiture du bâtiment « Chez Georges » 2 592 .48 €	GIMENEZ COUVERTURE Houssay (41800)
N° 2020-32	Remplacement du poteau incendie Les Pierres 3 495.22 €	SUEZ Vendôme (41100)

## Divers

### Remplacement du poteau incendie au lieu-dit Les Pierres

Le poteau incendie au lieu-dit Les Pierres a subi un préjudice, l'entreprise SUEZ doit effectuer son remplacement dans les jours à venir.

### Projet convention avec le SDIS 37

Madame le Maire présente le projet de convention avec le SDIS 37 favorisant la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du Centre de Secours de la commune. Cette convention sera présentée au prochain conseil municipal.

### Plan de formation des agents

Madame le Maire informe le conseil municipal que le CDG 37 (Centre de Gestion d'Indre-et-Loire) assiste la commune à la construction du plan de formation qui permettra de recenser les besoins en formation pour chaque agent.

Prochain conseil municipal : jeudi 17 décembre 2020 à 20h.

### Date à retenir :

Réunion finances le jeudi 03 décembre 2020 à 19h.

Confection des colis de Noël le samedi 05 décembre 2020 à 9h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 21 heures 40.

Le secrétaire,  
Monsieur DESLIS Corentin

Le Maire,  
Caroline DOARÉ